

11.51. Création en 1994 d'un bureau des Affaires religieuses

Depuis de nombreuses années, le mouvement des Témoins de Jéhovah est confronté à des crimes de pédophilie¹ commis par des Témoins sur des enfants du mouvement. La procédure de traitement de ces affaires a évolué ces dernières années car il a été beaucoup reproché au mouvement de traiter ces affaires en interne et dans la discrétion sans en référer immédiatement aux autorités civiles et judiciaires. Des anciens et de simples membres ont ainsi été condamnés par la justice pour non-dénonciation de crimes. Devant l'incompétence évidente de beaucoup d'anciens à gérer ces affaires délicates et souvent complexes, confronté à l'application brutale de la règle des deux témoins obligeant à avoir deux témoins des faits pour pouvoir instruire une plainte interne, le mouvement a pris la décision d'instituer un **bureau des affaires religieuses**.



La pédophilie dans l'enseignement du mouvement :

La doctrine et la communication interne sur la pédophilie au sein du mouvement des Témoins de Jéhovah est très claire²: la pédophilie est contraire aux valeurs morales des Témoins de Jéhovah. Cette pratique s'apparente à ce que la Bible nomme : la pornéia ce qui correspond à la traduction : impudicité, prostitution, immoralité, perversion...La pédophilie est donc un péché grave puni par une excommunication du coupable.



Les publications internes³ au mouvement dénoncent régulièrement depuis 30 ans les dangers de la pédophilie et invite les parents à protéger leurs enfants en leur donnant une éducation les protégeant des prédateurs.

En 1985, le mouvement encourage à protéger l'enfant quoi qu'il en coûte au criminel.

En 1997, le mouvement pousse à la dénonciation de l'accusé aux autorités par les parents qui ne seront pas réprimandés par les anciens s'ils le font...

La pratique :

Hélas, dans la pratique, certaines situations ont été très mal gérées, l'image du mouvement comptant quelquefois plus que la protection de l'enfant violé ou agressé. La communication autour de ces affaires est restée très secrète pour ne pas jeter l'opprobre sur l'organisation des Témoins de Jéhovah. Les accusés n'ont pas été dénoncés à la police ou auprès du Procureur de la république. Les victimes ont été invitées à se taire et à supporter de croiser régulièrement leur bourreau dans la salle de culte.

¹ Encyclopédie collaborative sur les TJ : <http://www.tj-encyclopedie.org/P%C3%A9dophilie>

² Article Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/T%C3%A9moins_de_J%C3%A9hovah

³ Lettre du 1er septembre 2017 à tous les collègues d'anciens - Objet : Protection des mineurs contre les abus

Les pédophiles reconnus coupables et ne montrant aucune repentance sont excommuniés mais ne sont pas dénoncés pour autant et peuvent agresser d'autres enfants.

Les pédophiles reconnus coupables mais repentants doivent s'excuser auprès de leurs victimes. Leurs crimes ne sont pas révélés aux autres membres ni à ceux d'une nouvelle congrégation dans laquelle entre le coupable. De nombreuses récidives sont ainsi constatées.

L'ex-témoin de Jéhovah, **Barbara Anderson**, affirme que des discussions internes ont commencé dans les années 90. Certains ont fait valoir que le mouvement était en train de perdre tout crédit à se laisser salir de l'intérieur par la complicité de fait avec des prédateurs impunis. Le Collège Central (sorte de gouvernement du mouvement) a refusé tout net ces propositions de transparence.



Pourtant, la gestion de ces affaires et surtout l'énergie dépensée ainsi que les sommes d'argent considérables versées pour étouffer les affaires imposaient un changement radical du mouvement. Ainsi, les anciens ont été invités à laisser les proches ou les familles dénoncer les agresseurs mais continuent à être interdit de le faire eux-mêmes.

A cette même époque, Bill Bowen, également ex-ancien, raconte avoir été scandalisé quand on lui a conseillé de laisser tomber une affaire interne de pédophilie et de laisser faire Jéhovah... Il crée alors un site Internet appelant au témoignage les victimes d'agression sexuelle et de viols au sein du mouvement et recueille près de 7000 contributions. Cette opération a provoqué plusieurs enquêtes notamment par des télévisions aux États-Unis, en Australie, en Angleterre et au Danemark.

Le système hiérarchique interne de la « Société Watch Tower », véritable canal de Dieu sur Terre :

Le mouvement des Témoins de Jéhovah est extrêmement structuré. « Sa hiérarchie comprend l'ensemble des structures légales qui sont censées, d'après les Témoins, permettre à Dieu d'accomplir son œuvre sur Terre »⁴.

La hiérarchie (uniquement masculine) :



Le Collège Central qui dirige et décide de tout.

Une douzaine de membres oints par et des Nethinims (membres assistants).
Les différents Comités

Le Béthel de Brooklyn qui gère l'activité mondiale d'édition ainsi que l'activité aux États-Unis.

Les Béthels ou filiale, antenne nationale de l'Organisation qui gèrent

Les surveillants de district qui contrôlent...
Les surveillants de circonscription qui surveillent...

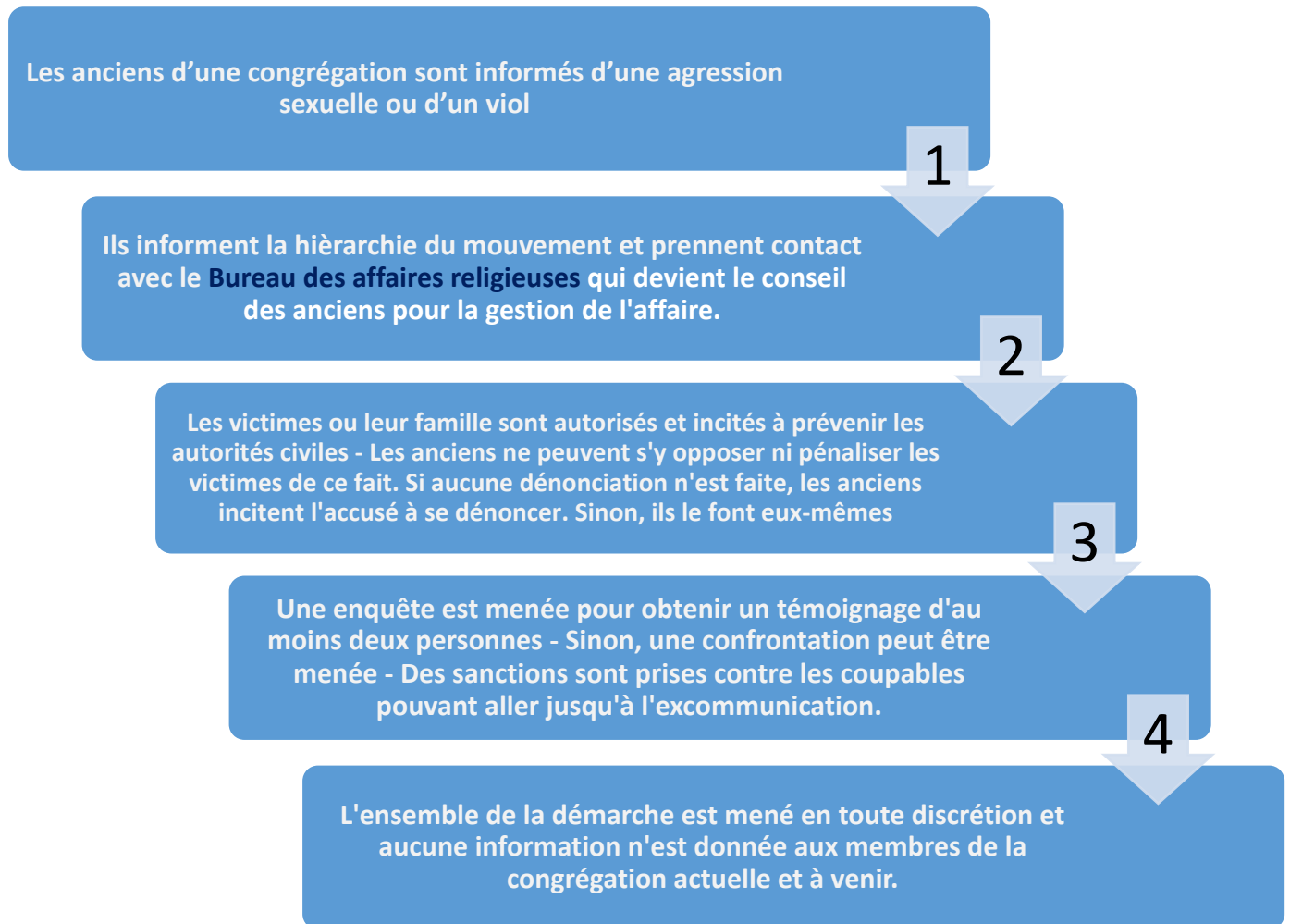
Les congrégations :

Surveillant président
Collège des anciens ou aînés (discours, enseignement)
Assistants ou serviteurs ministériels
Pionniers permanents et auxiliaires
Proclamateurs (60 heures minimum de porte à porte)
Proclamateur non baptisé
Amis de la "vérité".

⁴ Encyclopédie libre, collaborative et critique sur les Témoins de Jéhovah <http://www.tj-encyclopedie.org/Hi%C3%A9rarchie>

Traitement interne des affaires de viol ou d'agression sexuelle⁵ :

Depuis 1994, il existe un **Bureau des Affaires Religieuses** qui agit selon ce qui suit :



Changement de culture interne :

Aux États-Unis, en juin 2012, la Cour supérieure du comté d'Alameda, en Californie a condamné le mouvement à verser environ 24 millions de dollars (ramenés à 2.8 en Appel) de dommages à Candace Conti⁶, victime d'agression sexuelle par un témoin de Jéhovah pour le fait que ni la police ni la justice n'ont été saisies. En octobre 2014, plusieurs poursuites judiciaires suite à agression sexuelle ou viol sont menées contre le silence des témoins de Jéhovah. D'autres poursuites pour le même grief sont en cours⁷.

On voit sur le schéma ci-dessus que, d'un point de vue procédure, le mouvement est en collaboration immédiate et coordonnée avec les autorités civiles. Dans les faits, il reste du chemin à parcourir et le bureau des affaires religieuse porte une responsabilité très importante pour assainir les fonctionnements en apportant une expertise aux anciens qui, d'une manière générale, ne sont pas des professionnels capables de mener des enquêtes.

Rédigée par François DEBELLE – avril 2020

⁵ Lettre au Premier ministre – octobre 2006 – Fédération chrétienne des Témoins de Jéhovah

⁶ Témoins de Jéhovah vraies souffrances et faux souvenirs - De Pascal Payet

⁷ <https://www.gemppi.org/sectes-et-mouvances/profils-religieux/temoins-de-jehovah-dans-la-presse/>